



HAL
open science

REACH et la fabrique de l'expertise : Le cas d'un solvant industriel proposé par la France

Henri Boullier

► **To cite this version:**

Henri Boullier. REACH et la fabrique de l'expertise : Le cas d'un solvant industriel proposé par la France. Master. Alimentation, santé humaine et action publique, Paris, France. 2013, pp.25. cel-01147849

HAL Id: cel-01147849

<https://cel.hal.science/cel-01147849>

Submitted on 2 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



REACH et la fabrication de l'expertise : Le cas d'un solvant industriel proposé par la France

Henri Boullier

22 janvier 2013

UE5 : Alimentation, santé humaine et action publique

Objectifs de la séance

- Introduction au règlement REACH (REACH = acronyme anglophone pour « Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques », adopté en 2006)
- Aborder le cadre institutionnel et normatif dans lequel l'analyse du risque opère avec REACH
- Le faire à travers une étude de cas avec l'exemple du trichloréthylène
- On pense connaître les molécules qu'on regarde, ou en tout cas que leur identité est stable, mais qu'en est-il concrètement si l'on suit une substance au fil des procédures réglementaires ?



Plan de la présentation



1. Objet de la séance et problématique générale de la gestion des substances chimiques industrielles
2. Méthodologie
3. REACH en théorie
4. Présentation du cas du Trichloréthylène
5. Discussion

Plan de la présentation



1. **Objet de la séance et problématique générale de la gestion des substances chimiques industrielles**
2. Méthodologie
3. REACH en théorie
4. Présentation du cas du Trichloréthylène
5. Discussion

Science réglementaire en Europe vue par les sciences sociales

- Analyse du risque comme science réglementaire ?

*“One approach, perhaps best articulated by Weinberg, is to separate out the areas of maximal uncertainty and conflict and to declare them other than 'real' science. Weinberg's own proposals for relabelling these boundary areas have included 'trans-science' and, more recently, 'regulatory science'”
(Jasanoff 1987 à propos de Weinberg 1972 et 1985)*

- Analyses comparatives des années 1980

- Cas exemplaires bien connus : amiante, éthers de glycol

- Depuis, l'Europe a grandi et les Etats membres ont délégué...

**Alors pour des substances chimiques industrielles moins connues,
que se passe-t-il aujourd'hui ?**

Problématique de la mise en œuvre : du travail prescrit au travail réel

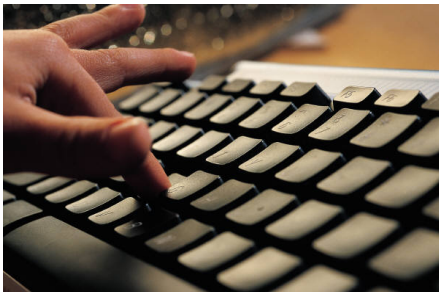
- Distinction prescrit/réel très largement traitée par la sociologie et l'ergonomie
- La problématique de la science réglementaire en Europe renvoie à la tension entre harmonisation et subsidiarité
- **Objet général :**
Analyser, dans une perspective de l'action collective organisée (Crozier et Friedbergh 1977), le fonctionnement concret du dispositif d'analyse du risque de REACH
- **Le cas : le trichloréthylène face à REACH**

Plan de la présentation



1. Objet de la séance et problématique générale de la gestion des substances chimiques industrielles
- 2. Méthodologie**
3. REACH en théorie
4. Présentation du cas du Trichloréthylène
5. Discussion

Méthodologie : le suivi de molécules



- **Au-delà d'objets réglementés, les premières molécules concernées par REACH sont avant tout des outils de création de pratiques, de vocables et de justifications**
 - Analyse délimitée dans le temps : 5 ans de mise en œuvre
 - Analyse qui s'appuie sur l'expérience française de REACH, permet d'étudier le fonctionnement des dispositifs et des procédures réglementaires
- **Sources**
 - Entretiens semi-directifs
 - Observations
 - Analyse documentaire

La problématique du devenir du système d'expertise national

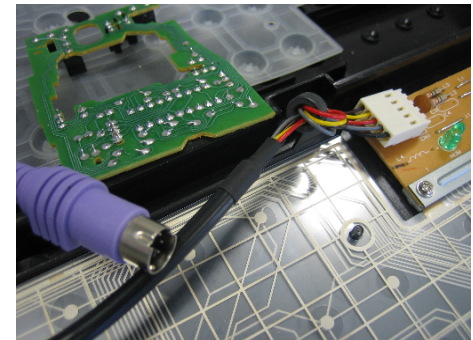
Deux grandes thèses :

- Les décisions prises en Europe en matière de substances toxiques le sont au sein de comités d'experts fermés, les conflits d'intérêts sont omniprésents
- Les changements au sein des ensembles nationaux sont permis par des scandales comme l'amiante ou les éthers de glycol

Dans le cas de REACH :

Malgré tout, les analyses du risque participent au développement des procédures d'évaluation du risque (françaises)

Question : comment le trichloréthylène, en devenant « européen », participe-t-il à la légitimation des experts nationaux ?



Plan de la présentation



1. Objet de la séance et problématique générale de la gestion des substances chimiques industrielles
2. Méthodologie
- 3. REACH en théorie**
4. Présentation du cas du Trichloréthylène
5. Discussion

Quelques grandes dates du contrôle des substances chimiques en Europe

Classification 1967

Restrictions 1976

Substances existantes et nouvelles 1979



Temps

Préparations 1988

Evaluation du risque 1993

Livre blanc 2001

WEEE et RHOS 2003

REACH en 2006

REACH et ses procédures : principes (1)

- REACH (entré en vigueur le 1er juin 2007) vise à améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement par une meilleure – et plus précoce – identification des propriétés intrinsèques des substances chimiques et la connaissance de leurs utilisations
- Certaines substances sont exclues du champ d'application de REACH :
 - les déchets,
 - les substances radioactives et, dans certains cas,
 - les substances utilisées dans les médicaments à usage humain ou à usage vétérinaire
 - les substances contenues dans l'alimentation humaine ou animale, qui font l'objet d'une réglementation spécifique.

REACH et ses procédures : principes (2)

Parmi les responsabilités des Etats membres :

- Identification des substances prioritaires
- Identification des mesures de gestion appropriées
 - Classification harmonisée
 - **SVHC (autorisation)**
 - Restriction
 - Autres mesures communautaires
- Elaboration des dossiers
- Evaluation des substances



La procédure d'autorisation



NOM DE LA SUBSTANCE	NUMERO CAS	NUMERO CE	DATE D'INCLUSION dans le livre blanc
4'-dinitrodiphénoylamine BDEs	101 719	202 014	28 octobre 2009
Styrol-butyl-2,2,4,4-tétrahydroxybutyl styrène	81 912	201 024	28 octobre 2009
Chlorure de C ₁₂ perfluoré éthyle, C ₁₂	8828-04-0	201 026	28 octobre 2009
Artificiel	100 10 7	204 011	28 octobre 2009
Préforme de service et de base BBP	86 467	201 027	28 octobre 2009
Préforme de base éthylhexyl (DEHP)	117 613	204 019	28 octobre 2009
Osyle de bisphénol A (BPA)	86 26 9	200 08 9	28 octobre 2009
Dichlorure de cobalt	7660 79 9	201 08 4	28 octobre 2009
Polystyrène de styrène	100 28 2	215 116 9	28 octobre 2009
Tétracyde de styrène	1027 03 0	215 81 4	28 octobre 2009
Préforme de styrène (BPP)	84 74 2	201 03 4	28 octobre 2009
Hexabromocyclodiphénoyle (HBCDD) et dérivés bromés, dérivés de bisphénol A, dérivés de bisphénol A, dérivés de bisphénol A, dérivés de bisphénol A, dérivés de bisphénol A	2602 08 4 et 219 08 4 12421 01 0 12421 01 0 12421 01 0	242 186 4 et 217 09 5	28 octobre 2009
Hydroquinone de phtalate	7794 49 9	202 04 2	28 octobre 2009
Dichlorure de cadmium	7782 10 0 10049 01 0	204 180 2	28 octobre 2009
Acétate de tétrahyde	10068 06 0	427 180 2	28 octobre 2009

Notification des articles

Informations consommateurs

Liste Candidate

NOM DE LA SUBSTANCE	NUMERO CAS	NUMERO CE	DATE D'INCLUSION dans le livre blanc
4'-dinitrodiphénoylamine BDEs	101 719	202 014	28 octobre 2009
Styrol-butyl-2,2,4,4-tétrahydroxybutyl styrène	81 912	201 024	28 octobre 2009
Chlorure de C ₁₂ perfluoré éthyle, C ₁₂	8828-04-0	201 026	28 octobre 2009
Artificiel	100 10 7	204 011	28 octobre 2009
Préforme de service et de base BBP	86 467	201 027	28 octobre 2009
Préforme de base éthylhexyl (DEHP)	117 613	204 019	28 octobre 2009
Osyle de bisphénol A (BPA)	86 26 9	200 08 9	28 octobre 2009
Dichlorure de cobalt	7660 79 9	201 08 4	28 octobre 2009
Polystyrène de styrène	100 28 2	215 116 9	28 octobre 2009
Tétracyde de styrène	1027 03 0	215 81 4	28 octobre 2009
Préforme de styrène (BPP)	84 74 2	201 03 4	28 octobre 2009
Hexabromocyclodiphénoyle (HBCDD) et dérivés bromés, dérivés de bisphénol A, dérivés de bisphénol A, dérivés de bisphénol A, dérivés de bisphénol A	2602 08 4 et 219 08 4 12421 01 0 12421 01 0 12421 01 0	242 186 4 et 217 09 5	28 octobre 2009
Hydroquinone de phtalate	7794 49 9	202 04 2	28 octobre 2009
Dichlorure de cadmium	7782 10 0 10049 01 0	204 180 2	28 octobre 2009
Acétate de tétrahyde	10068 06 0	427 180 2	28 octobre 2009



Annexe XIV

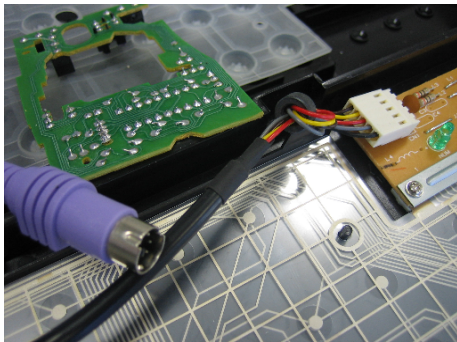
Liste Candidate

Plan de la présentation



1. Objet de la séance et problématique générale de la gestion des substances chimiques industrielles
2. Méthodologie
3. REACH en théorie
- 4. Présentation du cas du Trichloréthylène**
5. Discussion

Le trichloréthylène en France (1)



- Synthétisé pour la première fois en 1864
- Le « trichlo » est très médiatisé (et inhalé !) comme substance dangereuse dans les années 1980
- Il est même discuté au Sénat en 1986, mais les mesures de gestion du risque restent locales

Le trichloréthylène en France (2)

« M. Jean-Luc Bécart attire l'attention de M. le ministre de l'Economie [...] sur le décès récent de jeunes de son département du Pas-de-Calais, et notamment d'un jeune Auchellois de quinze ans, consécutif à l'inhalation de trichloréthylène et ceci en dépit de l'interdiction [...] de vente aux mineurs. En conséquence, il lui demande de bien vouloir prendre des dispositions réglementaires afin de limiter la vente de ces produits toxiques aux seuls professionnels qui font la preuve de leur utilisation. »

- Sénat, Question écrite de M. Jean-Luc Bécart (Pas-de-Calais - C) publiée dans le JO Sénat du 15/05/1986, 1986, p. 697.

« Le trichloréthylène est une substance vénéneuse dont le commerce est réglementé - conditions d'emballage et d'étiquetage, spécification de pureté - et dont la délivrance à des mineurs est interdite par arrêté du 4 mai 1984 (trichloréthylène et préparations en contenant plus de 5 p. 100. Le décès du jeune Auchellois cité par l'honorable parlementaire est dû à l'inhalation de produits de dissolution du caoutchouc et de colle à boyaux contenant du trichloréthylène. [...] A la suite de nombreux accidents identiques, un projet de décret visant à réglementer la fabrication et la diffusion de ces produits, a été élaboré par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. »

- Sénat 1986. Réponse du Ministère de l'Economie publiée dans le JO Sénat du 04/09/1986, p. 1257.

Le trichloréthylène en France (3)

- Le TCE devient un problème de santé au travail en 2001 au moment de la reclassification de sa toxicité
- L'Agence française de sécurité sanitaire qui deviendra l'ANSES est elle aussi créée en 2001
- Jusque dans les années 2000, le trichloréthylène n'est donc pas saisi par les autorités de sécurité sanitaire
- Mais l'adoption de REACH change la donne...



Adoption de REACH : Redéfinition des cadres institutionnels du trichloréthylène

- REACH permet la création de l'*European Chemicals Agency (ECHA)*
- Fusion d'organismes publics responsables de l'évaluation du risque en 2009
- Quelles implications de la double délégation ?



L'agence française s'empare du dossier...

Le trichloréthylène est proposé par la France à l'ECHA en février 2010

« Most significant exposures to trichloroethylene occur in the workplace. [...] The potential combined exposure is dominated by the occupational exposure. Thus, the conclusions of the risk characterisation for combined exposure reflect those reached for workers. [...] The main health effects of mutagenicity and carcinogenicity largely dominate the risk characterisation for all exposure scenarios for workers. The main potential source of exposure for workers is during metal cleaning activities. [...] In most of the cases, this exposure could be eliminated by using one of the main substitution product or process available. Identification of trichloroethylene as a SVHC for inclusion into annex XIV may contribute to reach this objective. It will also allow simplifying and harmonising the practices regarding this chemical at the European level. »

- Dossier du trichloréthylène soumis par la France

Le trichloréthylène au fil des procédures



NOM DE LA SUBSTANCE	NUMERO CAS	NUMERO CE	DATE D'INCLUSION dans la liste candidate
4-(4-diméthylaminophénoxy)phénol (DDA)	101-17-8	202-074-4	28 octobre 2009
Styrol-butyl-2,2,4,4-tétrahydroxybutane trialkyle	81-91-2	201-128-4	28 octobre 2009
Dichlorure de C ₁₂ paraffine chlorée, C ₁₂	8828-94-6	207-476-5	28 octobre 2009
Adhésives	100-10-7	204-371-1	28 octobre 2009
Préforme de bécylène et de butylène (BBP)	86-86-7	201-622-7	28 octobre 2009
Préforme de bis(4-éthylphénol) (BEP)	117-61-3	204-213-0	28 octobre 2009
Duval de bis(hydroxyphénol) (BHO)	96-86-9	200-288-9	28 octobre 2009
Dichlorure de cadmat	7667-79-9	201-088-4	28 octobre 2009
Pentacyclic de daranic	1003-28-2	215-178-9	28 octobre 2009
Tétracyclic de daranic	1027-03-3	215-811-4	28 octobre 2009
Préforme de divinyle (DBP)	84-74-2	203-037-4	28 octobre 2009
Hexaméthylcyclotriphosphazène (HMCTC) et dérivés chlorés, bromés, tétrafluorés, hexafluorocyclotriphosphazène, tétrafluorocyclotriphosphazène, tétrafluorocyclotriphosphazène, tétrafluorocyclotriphosphazène	2902-98-4 et 219-08-4 et 1262-04-0 et 1262-04-1 et 1262-04-2 et 1262-04-3	202-188-4 et 217-095-9	28 octobre 2009
Hydrogénération de phtalate	7784-69-9	202-084-2	28 octobre 2009
Dichlorure de sodium	7782-12-6	204-180-2	28 octobre 2009
Aspirine de méthyle	1008-06-0	427-180-2	28 octobre 2009

Notification des articles

Informations consommateurs

Liste Candidate

NOM DE LA SUBSTANCE	NUMERO CAS	NUMERO CE	DATE D'INCLUSION dans la liste candidate
4-(4-diméthylaminophénoxy)phénol (DDA)	101-17-8	202-074-4	28 octobre 2009
Styrol-butyl-2,2,4,4-tétrahydroxybutane trialkyle	81-91-2	201-128-4	28 octobre 2009
Dichlorure de C ₁₂ paraffine chlorée, C ₁₂	8828-94-6	207-476-5	28 octobre 2009
Adhésives	100-10-7	204-371-1	28 octobre 2009
Préforme de bécylène et de butylène (BBP)	86-86-7	201-622-7	28 octobre 2009
Préforme de bis(4-éthylphénol) (BEP)	117-61-3	204-213-0	28 octobre 2009
Duval de bis(hydroxyphénol) (BHO)	96-86-9	200-288-9	28 octobre 2009
Dichlorure de cadmat	7667-79-9	201-088-4	28 octobre 2009
Pentacyclic de daranic	1003-28-2	215-178-9	28 octobre 2009
Tétracyclic de daranic	1027-03-3	215-811-4	28 octobre 2009
Préforme de divinyle (DBP)	84-74-2	203-037-4	28 octobre 2009
Hexaméthylcyclotriphosphazène (HMCTC) et dérivés chlorés, bromés, tétrafluorés, hexafluorocyclotriphosphazène, tétrafluorocyclotriphosphazène, tétrafluorocyclotriphosphazène, tétrafluorocyclotriphosphazène	2902-98-4 et 219-08-4 et 1262-04-0 et 1262-04-1 et 1262-04-2 et 1262-04-3	202-188-4 et 217-095-9	28 octobre 2009
Hydrogénération de phtalate	7784-69-9	202-084-2	28 octobre 2009
Dichlorure de sodium	7782-12-6	204-180-2	28 octobre 2009
Aspirine de méthyle	1008-06-0	427-180-2	28 octobre 2009



Liste Candidate

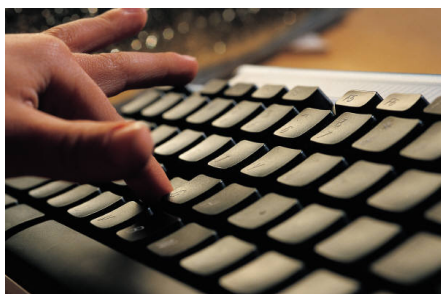
Annexe XIV

Plan de la présentation



1. Objet de la séance et problématique générale de la gestion des substances chimiques industrielles
2. Méthodologie
3. REACH en théorie
4. Présentation du cas du Trichloréthylène
5. **Discussion**

Discussion



Question de départ : comment le trichloréthylène, en devenant « européen », participe-t-il à la légitimation des experts nationaux ?

- Les experts bénéficient d'une marge de manœuvre importante en matière d'analyse du risque
- La séparation institutionnelle théorique entre évaluation et gestion du risque y participe
- Le travail des experts français requiert davantage de subsidiarité que d'harmonisation
- Compromis permis par la place de l'industrie ?
- La construction sociale des molécules avec REACH

Au fond, le suivi du trichloréthylène montre comment ce sont les façons de les traiter qui définissent l'identité des substances. Leur problématisation n'est pas donnée d'entrée de jeu, mais construite dans les pratiques de mise en œuvre.

Merci !

Henri Boullier, UPE/LATTS et IFRIS (henri.boullier@enpc.fr)

REACH en quelques dates

- **1998** : Les ministres de l'environnement s'organisent
- **1999** : La Commission s'empare du dossier
- **2001** : La Commission publie le livre blanc
- **2003** : Lancement du processus de codécision
- **2005** : Première lecture au Parlement
- **2006** : Adoption en deuxième lecture
- **2007** : Entrée en vigueur de REACH